

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 19 mai 2026

Date de convocation : le 12 mai 2026

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon,
sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Président du SYBERT**

La séance est ouverte à 17h15 et levée à 20h15

Étaient présents :

TITULAIRES :

G.B.M : BAILLY Guillaume ; BARBAROSSA Ludovic ; BECKER Catherine ; BERMOND Henri ; BIRH Anne ; BOUSSET Jean-Marc ; BOUVET Nathalie ; BOUZAT Patrick ; BRIOT Valérie, CALVAT Lylia ; DEVAUX Martial ; JACQUES Patrick ; JEANVOINE Jérémie ; JELSCH Véronique ; LAIDIÉ Franck ; LEGAIN Olivier ; LHOMME Madeleine ; LIARD Damien ; NAPPEZ Anthony ; NONNOTTE Thierry ; SIMONIN Philippe ; VEJUX Kévin (arrivé à 18h18 au vote du 3^e Vice-Président) ; VERDIER Patrick

C.C.L.L : AYMONIN Guillaume ; CLOSSON CELLE Olivier ; GARNIER Christophe ; LAMBERT Jean-Benoît ; LIÈVREMONT Pierre ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M : CHATAIN Pierre-Marie ; DIETRICH Clément ;

SUPPLÉANTS :

G.B.M : BERNARD Franck ; GINIOT Laura ; OUDET Alain ; SAHLAOUI Djilali

Étaient excusés :

TITULAIRES :

G.B.M : AUBERT Damien ; JAVAUX Thomas ; MAGNIN-FEYSOT ; Hélène ; MEUNIER Emmanuelle ;

C.C.L.L : CUVELIER Vincent ; GROSJEAN Frédéric ; JACQUIER-GINEPRO Laurence.

C.C.V.M : REIGNEY Frédéric

SUPPLÉANTS :

G.B.M : BRÉSILLION Jimmy

Secrétaire de séance : Olivier LEGAIN

Procuration de vote :

Mandant : Damien AUBERT

Mandataire : Anne BIHR

Monsieur Patrick BOUZAT donne procuration à Madame LHOMME Madeleine à partir du vote du 2^e Vice-Président.

Monsieur Martial DEVAUX donne procuration à Monsieur BARBAROSSA Ludovic à partir du vote du 6^e Vice-Président.

**Objet : 1D.Élection des Vice-Présidents
2026/05_04-26**

En nombre, les membres :

- En exercice : 45
- Présents : 33
- Ayant pris part au vote : 33
- Ayant donné procuration : 3

Résultat du vote :

- Pour : 36
- Contre : 0
- Abstentions : 0

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENT(E)S

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Président

Par renvoi aux dispositions des articles L.2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les Vice-Président(e)s sont élu(e)s au **scrutin secret** et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président présente les modalités d'élection des Vice-Président(e)s ; le Comité Syndical valide ces modalités.

Le Président procède à un appel à candidatures pour chaque poste de Vice-Président(e)s à pourvoir, selon le nombre déterminé au point 1C.

Le Comité Syndical désigne Madame Valérie BRIOT, Madame GINIOT Laura et Monsieur Guillaume AYMONIN comme scrutateurs pour l'élection des Vice-Présidents du SYBERT.

Désignation du 1^{er} Vice-Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 35

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35

Votes blancs : 2

Votes nuls : 0

Suffrages exprimés : 33

Votes en faveur de Madame BOUVET : 33

À la majorité absolue, le Comité Syndical désigne Madame Nathalie BOUVET, 1^{ère} Vice-Présidente.

Désignation du 2^e Vice-Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 35

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35

Votes blancs : 1

Votes nuls :

Suffrages exprimés : 34

Votes en faveur de Monsieur LEGAIN : 34

À la majorité absolue, le Comité Syndical désigne Monsieur Olivier LEGAIN, 2^e Vice-Président.

Désignation du 3^e Vice-Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 36
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 36
Votes blancs :
Votes nuls : 1
Suffrages exprimés : 35
Votes en faveur de Monsieur STADELMANN : 35

À la majorité absolue, le Comité Syndical désigne Monsieur Jean-Claude STADELMANN, 3^e Vice-Président.

Désignation du 4^e Vice-Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 36
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 36
Votes blancs : 1
Votes nuls : 0
Suffrages exprimés : 35
Votes en faveur de Monsieur DIETRICH : 22
Votes en faveur de Madame LHOMME : 12
Votes en faveur de Monsieur BAILLY : 1

À la majorité absolue, le Comité Syndical désigne Monsieur Clément DIETRICH, 4^e Vice-Président.

Désignation du 5^e Vice-Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 36
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 36
Votes blancs : 3
Votes blancs : 3
Suffrages exprimés : 30
Votes en faveur de Monsieur BERMOND : 28
Votes en faveur de Madame LHOMME : 1
Votes en faveur de Monsieur BAILLY : 1

À la majorité absolue, le Comité Syndical désigne Monsieur Henri BERMOND, 5^e Vice-Président.

Désignation du 6^e Vice-Président

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 36
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 36
Votes blancs : 1
Votes blancs : 1
Suffrages exprimés : 34
Votes en faveur de Monsieur GARNIER : 31
Votes en faveur de Monsieur BAILLY : 2
Votes en faveur de Madame LHOMME : 1

À la majorité absolue, le Comité Syndical désigne Monsieur Christophe GARNIER, 6^{ème} Vice-Président.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Jean-Marc BOUSSET

Rapport adopté à la majorité.
Secrétaire de séance,
LEGAIN Olivier





Procès-verbal Élection

1^{er}(e) Vice-Président(e)

Nombre de votants : 35

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35

Bulletins blancs et nuls : 2

Suffrages exprimés : 33

Majorité absolue* : ~~33~~ 18

Ont obtenu :

Monsieur, Madame	Bocuet Nathalie	33 voix
Monsieur, Madame		voix
Monsieur, Madame		voix
Monsieur, Madame		voix
Monsieur, Madame		voix
Monsieur, Madame		voix
Monsieur, Madame		voix
Monsieur, Madame		voix
Monsieur, Madame		voix

Remarque(s) :

Les scrutateurs :

M. – Mme *Girard*

M. – Mme *Briot*

M. – Mme *Alexandre*

* Majorité absolue : la majorité absolue se calcule à partir du nombre des suffrages exprimés :
 - Lorsque le nombre de ces suffrages est pair, la majorité absolue est égale à la moitié de ce nombre plus un
 (Ex : 138 : 2 = 69 + 1 = 70)
 - Lorsque le nombre de ces suffrages est impair, elle est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur
 (Ex : 137 suffrages exprimés ; 138 : 2 = 69)



Procès-verbal Élection 2^e Vice-Président(e)

Nombre de votants : 35

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35

Bulletins blancs et nuls : 1

Suffrages exprimés : 34

Majorité absolue* : 18

Ont obtenu :

Monsieur, Madame	Legain Olivier	34 voix
Monsieur, Madame		voix
Monsieur, Madame		voix
Monsieur, Madame		voix
Monsieur, Madame		voix
Monsieur, Madame		voix
Monsieur, Madame		voix
Monsieur, Madame		voix
Monsieur, Madame		voix

Remarque(s) :

Les scrutateurs :

M. – Mme Jimot Laur

M. – Mme BRIOT

M. – Mme Adnouch

* Majorité absolue : la majorité absolue se calcule à partir du nombre des suffrages exprimés :
 - Lorsque le nombre de ces suffrages est pair, la majorité absolue est égale à la moitié de ce nombre plus un.
 (Ex : 138 : 2 = 69 + 1 = 70)
 - Lorsque le nombre de ces suffrages est impair, elle est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.
 (Ex : 137 suffrages exprimés ; 138 : 2 = 69)



Procès-verbal Élection 3^e Vice-Président(e)

Nombre de votants : 36

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 36

Bulletins blancs et nuls : 1

Suffrages exprimés : 35

Majorité absolue* : 18

Ont obtenu :

- Monsieur, ~~Madame~~
- Monsieur, Madame
- Monsieur, Madame
- Monsieur, Madame
- Monsieur, Madame
- Monsieur, Madame
- Monsieur, Madame
- Monsieur, Madame
- Monsieur, Madame
- Monsieur, Madame

STADELMANN Jean-Claude

- voix 35
- voix
- voix
- voix
- voix
- voix
- voix
- voix
- voix
- voix

Remarque(s) :

Les scrutateurs :

M. - Mme Janot Luc

M. - Mme BRIOT

M. - Mme A. P. ...

* Majorité absolue : la majorité absolue se calcule à partir du nombre des suffrages exprimés :
 - Lorsque le nombre de ces suffrages est pair, la majorité absolue est égale à la moitié de ce nombre plus un.
 (Ex : 138 : 2 = 69 + 1 = 70)
 - Lorsque le nombre de ces suffrages est impair, elle est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.
 (Ex : 137 suffrages exprimés ; 138 : 2 = 69)



Procès-verbal Élection 4^e Vice-Président(e)

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le

ID : 025-252508247-20260519-2026_05_04_26-DE

S²LOW

Nombre de votants : 36

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 36

Bulletins blancs et nuls : 1

Suffrages exprimés : 35

Majorité absolue* : 18

Ont obtenu :

Monsieur, Madame	Clement Dietrich	22	voix
Monsieur, Madame	Madeleine Lhomme	12	voix
Monsieur, Madame	Gaillaume Billy	1	voix
Monsieur, Madame			voix
Monsieur, Madame			voix
Monsieur, Madame			voix
Monsieur, Madame			voix
Monsieur, Madame			voix
Monsieur, Madame			voix
Monsieur, Madame			voix

Remarque(s) :

Les scrutateurs :

M. - Mme *Ginot Laura*

M. - Mme *Briot*

M. - Mme *Audouin*

* Majorité absolue : la majorité absolue se calcule à partir du nombre des suffrages exprimés :

- Lorsque le nombre de ces suffrages est pair, la majorité absolue est égale à la moitié de ce nombre plus un.

(Ex : 138 : 2 = 69 + 1 = 70)

- Lorsque le nombre de ces suffrages est impair, elle est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

(Ex : 137 suffrages exprimés ; 138 : 2 = 69)



Procès-verbal Élection 5^e Vice-Président(e)

Nombre de votants : 36

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 36

Bulletins blancs et nuls : 6

Suffrages exprimés : 30

Majorité absolue* : 16

Ont obtenu :

Monsieur, Madame	BERMOND	28	voix
Monsieur, Madame	LHOTTE	1	voix
Monsieur, Madame	BAILLY	1	voix
Monsieur, Madame			voix
Monsieur, Madame			voix
Monsieur, Madame			voix
Monsieur, Madame			voix
Monsieur, Madame			voix
Monsieur, Madame			voix

Remarque(s) :

Les scrutateurs :

M. - Mme Briot

M. - Mme Lucie Gauthier

M. - Mme Allouard

* Majorité absolue : la majorité absolue se calcule à partir du nombre des suffrages exprimés :

- Lorsque le nombre de ces suffrages est pair, la majorité absolue est égale à la moitié de ce nombre plus un.

(Ex : 138 : 2 = 69 + 1 = 70)

- Lorsque le nombre de ces suffrages est impair, elle est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

(Ex : 137 suffrages exprimés ; 138 : 2 = 69)



Procès-verbal Élection 6^e Vice-Président(e)

Nombre de votants : 36

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 36

Bulletins blancs et nuls : 2

Suffrages exprimés : 34

Majorité absolue* : 18

Ont obtenu :

Monsieur, Madame	GARNIER	31	voix
Monsieur, Madame	BAILLY	2	voix
Monsieur, Madame	LHOTTE	1	voix
Monsieur, Madame			voix
Monsieur, Madame			voix
Monsieur, Madame			voix
Monsieur, Madame			voix
Monsieur, Madame			voix
Monsieur, Madame			voix

Remarque(s) :

Les scrutateurs :

M. - Mme BRIOT.....

M. - Mme GINIOT.....

M. - Mme ALONSO.....

* Majorité absolue : la majorité absolue se calcule à partir du nombre des suffrages exprimés :
- Lorsque le nombre de ces suffrages est pair, la majorité absolue est égale à la moitié de ce nombre plus un.
(Ex : 138 : 2 = 69 + 1 = 70)
- Lorsque le nombre de ces suffrages est impair, elle est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.
(Ex : 137 suffrages exprimés ; 138 : 2 = 69)